

# LE P'TI COURCELLOIS

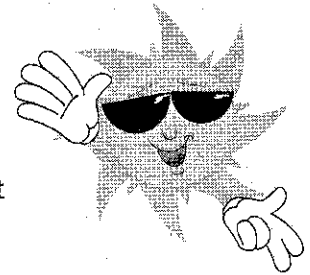
DATE DE PARUTION : 7 JUILLET 2017

## LE MOT DU MAIRE ET DU CONSEIL

### SOMMAIRE

- Le mot du Maire et du conseil
- Informations municipales
- Petit mémo à conserver
- Manifestations et cérémonies
- Vie communautaire
- Coupon réponse

### Les Vacances !



Cette période de l'année tant attendue par tous est enfin arrivée avec, nous l'espérons, une météo propice.

Nous en profitons pour vous informer de la fermeture du secrétariat de maire pendant la période du 7 au 28 août 2017 inclus.

Nous restons toutefois joignable si vous avez besoin.

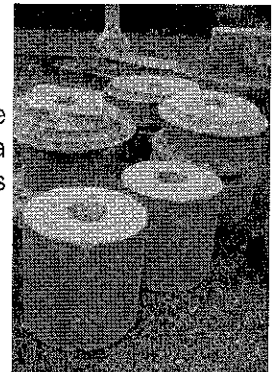
### INFORMATIONS MUNICIPALES

Petit mémo à conserver  
Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie : les mercredis de 17 h à 19 h  
Numéro de téléphone de la mairie : 03.80.97.23.44  
Ramassage des ordures ménagères : poubelle jaune les mardis matins et poubelle noire les mercredis matins  
Site web de la commune de Courcelles : [www.mairie-courcelles-les-semur.fr](http://www.mairie-courcelles-les-semur.fr)

Passage du boulanger de Précy-/thil: les lundis, mercredis et samedis —  
S'inscrire auprès de Mme le Maire

#### \* Sinistre du calvaire du cimetière (septembre 2015) :

Bonne nouvelle ! Les travaux de reconstruction du calvaire ont commencé le 12 juin dernier. L'entreprise chargée de sa réfection met tout en œuvre pour assurer son installation dans les délais les plus brefs possibles.



#### \* Coupure du téléphone sur le hameau de Ruffey :

Le 7 juin dernier, le fil du téléphone a été sectionné par le passage d'un camion poubelle privant tout le hameau de téléphone. Après une intervention de l'opérateur Orange, les lignes ont été rétablies en totalité seulement le 20 juin. Cette réparation a nécessité un délai plus long car la commune ainsi qu'un agent de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois ont signalé la vétusté des câbles téléphoniques (photos à l'appui), et une entreprise a donc été détachée pour remplacer l'intégralité du câblage à l'entrée du hameau.

**\* Travaux de voirie :**

La commune n'ayant pas la trésorerie nécessaire pour effectuer des travaux importants de voirie, il a été décidé en conseil municipal de faire appel au conseil départemental pour du point à temps.

Nombre de communes formulant la même demande, le Conseil Départemental n'est pas en mesure de nous donner une date précise concernant ces travaux. A suivre ! En attendant l'agent communal a rebouché du mieux qu'il a pu les trous les plus importants.

En ce qui concerne les voies les plus dégradées, un agent détaché du SESAM et rattaché à la communauté de communes est venu sur la commune le 7 juin pour évaluer les travaux à entreprendre et établir des devis. La décision finale doit être prise en conseil municipal avant le 15 septembre 2017 et les travaux programmés en 2018. Nous vous tiendrons au courant.

**\* Travaux d'éclairage public :**

Le SICECO a établi un devis concernant l'installation d'une horloge astronomique Rue de l'Eglise et la mise aux normes des 2 autres (Cernezot et Ruffey), ainsi que le remplacement du spot illuminant l'église. Le conseil municipal du 16 juin dernier ayant validé ce devis, la commune est maintenant dans l'attente d'une date pour ces travaux.

**\* Recensement de la population :**

Le prochain recensement des habitants de la commune se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Il nécessite le recrutement d'un agent recenseur qui sera chargé de collecter les enquêtes de recensement durant cette période.

Les personnes intéressées par cette mission peuvent se présenter en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

**\* Lutte contre les nuisances sonores :**

Suite à la plainte de certains administrés, le conseil municipal rappelle l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 qui stipule

**article 4 :** les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectué que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

**Article 5 :** Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

**\* Fortes chaleurs :**

Nous venons de subir un épisode de fortes chaleurs (niveau 3 du plan canicule) pendant quelques jours, et ce ne sera sûrement pas le dernier. Il est donc judicieux de rester en alerte.

\* Limitation provisoire de certains usages de l'eau :

Conformément à l'arrêté cadre n° 374 du 29 juin 2015, les arrêtés préfectoraux n° 400 du 23 juin 2017 et 423 du 30 juin 2017 (consultables en mairie) portent constat de franchissement de seuils entraînant la limitation provisoire de certains usages de l'eau sur une partie du département de la Côte d'Or et des mesures générales de restriction sur l'ensemble de son territoire, dans l'objectif de préserver la ressource en eau potable.

En particulier, sont interdits :

- l'arrosage des potagers, massifs fleuris et plantations, de 10 heures à 19 heures,
- l'arrosage des pelouses, espaces verts, aires de loisirs,
- le remplissage des piscines privées, sauf la première mise en eau, sous réserve de l'accord du maire,
- le lavage des voitures à domicile, ainsi que celui des toitures et façades.

Ces mesures s'appliquent jusqu'au 15 novembre 2017, mais pourront être revues et complétées en tant que de besoin.

Tout contrevenant s'expose à une peine d'amende de 5<sup>ème</sup> classe (jusqu'à 1 500 € et 3 000 € en cas de récidive).

**MANIFESTATIONS ET CEREMONIE**

**VIE COMMUNAUTAIRE**

Manifestations à venir :

\* 14 juillet 2017 :

Comme l'année dernière, nous organisons à cette occasion un apéritif dinatoire le vendredi 14 juillet 2017 à partir de 18 heures, sous le préau à côté de la salle Vellenosse. Un document vous a été distribué afin de valider votre inscription et celle de vos proches.

\* Fermeture du guichet « certificat d'immatriculation » à la sous-préfecture de Montbard du 10 au 28 juillet 2017 inclus.

**BOITE A IDEES**

Coupon à découper et à déposer à la mairie lors des permanences ou dans la boîte à lettres.

Nom et prénom :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....